

Je soussigné(e) (Nom - Prénom) : .....

Né(e) le ..... à .....

Domicilié(e) : .....

.....

En qualité de (cochez la case correspondante):

Patient

Ayant droit

Personne ayant autorité parentale

Tuteur

Autre (précisez) : .....

Demande à Madame la Directrice de l'HAD du Littoral Boulogne-Montreuil la communication des documents suivant :

Le compte rendu d'hospitalisation du ..... au .....

Autres documents (à préciser – *sur papier libre le cas échéant*)

.....

.....

.....

.....

Je souhaite :

Que ce dossier soit adressé à mon médecin traitant dont voici les coordonnées :

.....

.....

.....

.....

Consulter ce dossier médical à l'HAD du Littoral Boulogne – Montreuil.

Qu'une copie de ce dossier me soit adressée à mon domicile sous pli recommandé et à mes frais selon le barème suivant :

Frais d'envoi en recommandé avec Avis de Réception Tarif de La Poste.

Prix unitaire de la photocopie A4 selon les tarifs en vigueur.

Fait à ..... le .....

(Signature du demandeur)

Document à retourner à la Direction de l'HAD du Littoral Boulogne – Montreuil.

## **MODALITES D'ACCES AU DOSSIER MEDICAL PAR LE PATIENT OU LE DEMANDEUR**

### **Quelles informations sont communicables ?**

Tous les documents formalisés dans le cadre de la prise en charge du patient quel que soit le support sont consultables, sauf les informations recueillies auprès de tiers n'intervenant pas dans la prise en charge ou concernant de tels tiers.

Les ayants droit ont un accès au dossier médical restreint, ils ont uniquement accès aux pièces correspondantes à leur demande. Il conviendra donc de procéder à un triage des pièces.

### **Comment s'effectue la consultation ?**

Deux modalités sont prévues :

- La **consultation sur place** avec possibilité de remise de copies de documents ;
- L'**envoi d'une copie du dossier directement au demandeur** ou au médecin qu'il aura désigné.

### **Peut-on se faire accompagner pour consulter son dossier médical ?**

Les personnes qui le souhaitent peuvent demander un accompagnement d'une tierce personne lors de la consultation de leur dossier. Cette présence peut être éventuellement recommandée par le médecin au regard des risques que feraient courir à la personne concernée un accès sans accompagnement à certaines informations. En cas de refus d'accompagnement par le patient, la communication des informations demeure un droit.

### **Comment faire une demande de dossier médical ?**

La demande est adressée **par écrit** à : **Madame la Directrice de l'HAD du Littoral Boulogne-Montreuil, 121 rue de Saint André, CS 80030, 62870 Campagne les Hesdin**

### **Quelles pièces faut-il joindre à une demande ou quelles informations sont à préciser ?**

- Fournir une copie d'une pièce d'identité (Carte d'identité, Passeport...) du demandeur
- Fournir une preuve de votre Qualité de demandeur si vous n'êtes pas le patient : mandat si mandataire, attestation de l'autorité parentale pour les mineurs, une attestation en la qualité de tuteur...
- Si le dossier médical doit être adressé à votre médecin traitant, en précisant ses coordonnées
- Si le dossier médical sera consulté sur place
- Si une copie du dossier doit être adressée sous pli recommandé à votre domicile et à vos frais

*Dans le cas où vous êtes ayant droit d'une personne décédée, vous pouvez avoir accès aux informations de santé concernant le défunt mais sous certaines conditions :*

*Le défunt ne doit pas s'être opposé, de son vivant, à la communication de ces informations*

*L'ayant droit doit motiver sa demande en indiquant en quoi les informations lui sont nécessaires, trois motivations uniquement sont acceptables : permettre de connaître les causes de la mort, défendre la mémoire du défunt, faire valoir ses propres droits.*

*Aussi, ne seront communiqués que les documents qui répondent aux motivations.*

*L'ayant droit doit justifier de sa qualité d'ayant droit (fiche familiale d'état civil, certificat d'hérédité ou acte de notoriété...).*

L'HAD du littoral se réserve le droit de faire vérifier les pièces et éléments fournis par un expert juridique en santé.

### **Y-a-t-il des frais à payer ?**

Les frais correspondant au coût de reproduction et d'envoi sont à la charge du demandeur (*Tarifs 2021*).

Frais d'envoi en recommandé avec avis de réception Tarif de La Poste

Prix unitaire de la photocopie A4 selon les tarifs en vigueur. *Ces coûts pouvant être assez élevés, il vous est conseillé de préciser les seuls documents que vous souhaitez faire photocopier ou dupliquer contre paiement.*

### **Comment s'effectue le paiement ?**

Une facture, à **régler par chèque à l'ordre du HAD du Littoral Boulogne - Montreuil**, est adressée avec votre dossier médical.

### **Quels sont les délais de réponse ?**

La communication du dossier médical intervient dans les huit jours suivant la demande, à compter de la date de réception de la demande.

Ce délai est porté à 2 mois pour les informations datant de plus de 5 ans à compter de la date à laquelle l'information médicale a été constituée.